



## **Rapport d'information des délégués du Conseil municipal auprès du Grand-Saconnex Basketball club concernant l'assemblée générale 2011**

---

En notre qualité de délégués auprès du Grand-Saconnex Basketball Club (GSBBC), nous avons assisté à l'assemblée générale ordinaire de cette Association, qui s'est tenue le 15 septembre 2011 à l'Aula du Pommier, en présence de Mme Elizabeth Böhler, Conseillère administrative.

Sur les 297 convocations envoyées, seuls 8 membres assistent à l'assemblée (et 2 se sont excusés).

Dans son rapport, le Président, M. Rafael Stuker, a tiré un bilan positif de l'année écoulée. L'équipe de baby-basket (4 à 6 ans) a obtenu un gros succès. Une deuxième équipe devrait bientôt être créée. Les trois groupes d'école de basket (7 à 10 ans) sont une génération prometteuse. Les trois équipes de minimes (11 à 12 ans) ont fait de belles saisons, une d'entre elles gagnant la Coupe de Romandie. Dans les benjamins (13 à 14 ans), les trois équipes de garçons et l'équipe fille ont connu une saison difficile, mais en constante progression. L'équipe des cadets (15 à 16 ans) a malheureusement vécu une période difficile, en ratant notamment l'accès au groupe supérieur. En revanche, les cadettes (15 à 16 ans) ont effectué une belle saison. Les juniors (17 à 19 ans) ont rejoint le groupe A romand et certains de ces joueurs pourront rejoindre la première ligue (avec Chêne-Bourg), voire la LNB (avec Bernex). Enfin, les équipes seniors, en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ligues, n'ont pas rencontré de problèmes particuliers.

En définitive, les seuls problèmes rencontrés sont le départ de certains joueurs (environ 10) au club de Meyrin et le manque de motivation nécessaire aux joueurs pour atteindre un niveau de compétition. La solution d'une collaboration avec les équipes de Chêne-Bourg (première ligue) et de Bernex (LNB) devrait toutefois permettre d'encourager les jeunes à faire les efforts nécessaires pour rejoindre ces équipes.

Sur un autre plan, la journée parents-enfants organisée le 18 septembre 2010 a rencontré un grand succès.

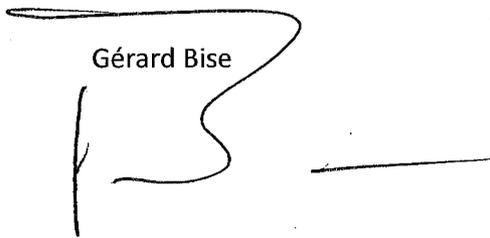
Du point de vue des comptes, acceptés à l'unanimité, un bénéfice de CHF 175.95 a été enregistré après constitution d'une provision de CHF 11'000.-. Au surplus, seul 80% de la subvention communale a été utilisée.

S'agissant du budget de l'année 2011-2012, une perte de l'ordre de CHF 13'590.- est prévue, après utilisation de l'intégralité de la subvention communale. Cette perte est principalement due à la nouvelle filière de formation d'un coût d'environ CHF 30'000.- pour des recettes de CHF 20'000.-, qui nécessite un investissement financier important pour démarrer.

Le Comité a été reconduit à l'unanimité dans sa composition actuelle. Il s'agit de la 16<sup>ème</sup> saison du Président Rafael Stuker, qui a annoncé qu'il se retirerait à l'issue de celle-ci.

En ce qui concerne la saison 2011-2012, 18 équipes sont inscrites. La liste d'attente est longue. Il n'y a pas assez de salles et pas assez d'entraîneurs, surtout chez les moins de 12 ans. Une synergie positive s'est dégagée de la collaboration avec l'équipe de LNA. Deux entraîneurs des Lions de Genève vont d'ailleurs entraîner des équipes du GSBBC. Des démonstrations de joueurs de la LNA auront également lieu.

Gérard Bise



Alexandre Böhrer

Le Grand-Saconnex, le 3 octobre 2011



## COMMISSION DES FINANCES

### **Rapport relatif au budget 2012**

---

Dans ses séances des 17, 18, 31 octobre et 3 novembre 2011, la commission des finances a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2012 de la ville du Grand-Saconnex.

La commission a été informée de la diminution de la redevance des SIG. Celle-ci était inscrite au budget 2011 pour un montant de CHF 1'100'000.-. En ce qui concerne le budget 2012, ce montant s'élève à CHF 850'000.-. Cette baisse est consécutive à la libéralisation du marché de l'électricité. Avant cette situation, ladite redevance était calculée sur la base de la consommation électrique et de son acheminement, alors qu'aujourd'hui, le montant est déterminé uniquement sur l'acheminement de l'électricité.

La commission a également été informée que l'élaboration du budget a été réalisée en tenant compte des dernières projections des recettes fiscales communiquées par l'Etat de Genève. Depuis plusieurs années, la suppression de la TPC est à l'ordre du jour ; celle-ci pourrait éventuellement être remplacée par de nouveaux revenus dont le principe n'a pas encore été défini.

Concernant les subventions communales, les comptes et les budgets des sociétés communales ont été étudiés avec attention, afin de déterminer le niveau de leur autofinancement. Cette démarche a pour but d'éviter que des associations ne thésaurisent inutilement aux dépens des deniers publics.

Il est rappelé que les subventions versées aux partis politiques représentés au Conseil municipal doivent servir à l'organisation d'animations et autres activités publiques. La demande de fournir un rapport d'activité en 2011 avant de toucher la subvention sera supprimée dès l'exercice 2012.

Les associations qui sont au bénéfice du statut de société communale et qui ne prennent pas la peine, selon le règlement en vigueur, d'adresser à l'administration communale les documents réclamés annuellement, perdront purement et simplement ce statut.

Concernant le budget de fonctionnement, relevons les points suivants :

- Plusieurs augmentations de postes budgétaires sont liées à l'augmentation de la population.
- Il est souhaité de dissocier les montants prévus pour l'organisation de la journée du président et le voyage de législature. Par ailleurs, dans le contexte économique actuel, la question de maintenir ou pas cette sortie se pose.
- La décision d'acheter de l'énergie verte provoque une augmentation des dépenses globales d'électricité de CHF 80'000.-.
- Le résultat financier du Festirire n'étant pas satisfaisant, le concept général sera repensé par le Conseil administratif en collaboration avec la commission affaires sociales, cultures, sports du Conseil municipal.

du Sport Toto, de Jeunesse et Sport, de subventions, de sponsors, des cotisations et de la subvention communale qui s'élève à CHF 75'000.- pour un budget total de CHF 188'000.-.

L'association Ptolémée, représentée par sa présidente, Mme Valentine PACHE, sa vice-présidente, Mme Sylvie MENETRE, son secrétaire, M. Guy GIROD et une membre du comité, Mme Natacha BOUCHARÉB :

Le but de cette association est la promotion du livre, diverses activités et animations autour du livre. Des éclaircissements sont apportés sur la mise en place de l'association, le matériel, les projets et manifestations. La demande de subvention communale pour l'exercice 2012 s'élève à CHF 35'000.- pour démarrer la constitution de l'association.

A la demande d'un commissaire, l'engagement de deux personnes destinées exclusivement à la pose de contraventions est rediscuté. Suite à ce débat, il a été décidé de renvoyer ce sujet à la commission prévention, sécurité, tout en acceptant le budget prévu à cet effet.

A la fin de ses travaux, la commission a :

- Approuvé, par 5 voix « pour » et 1 voix « contre », le budget de fonctionnement 2012 présentant un montant de CHF 38'358'004.- aux charges et de CHF 38'661'300.- aux revenus, soit un boni de CHF 303'296.-.
- Fixé à l'unanimité des membres présents à 44 le nombre de centimes additionnels pour 2012.
- Fixé, par 5 voix « pour » et 1 voix « contre », à 100 le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens.
- Autorisé, par 5 voix « pour » et 1 voix contre, le Conseil administratif à emprunter en 2012 CHF 4'800'000.- (représentant le manque de financement des investissements : soit investissement CHF 13'160'000.- moins amortissements CHF 8'005'328.- moins boni CHF 303'296.- = CHF 4'851'376.-) et à renouveler les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé, si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- Approuvé, par 5 voix « pour » et 1 abstention, les indemnités aux conseillers municipaux à CHF 100'000.-.
- Approuvé, par 5 voix « pour » et 1 abstention, les indemnités aux conseillers administratifs à CHF 270'000.-.
- Fixé à l'unanimité le montant minimal de la taxe professionnelle à CHF 30.-.

La commission constate par ailleurs que, pour 2012, les prévisions de dépenses pour les crédits d'investissements votés sont de CHF 13'160'000.-.

La commission remercie chaleureusement le Conseil administratif, le secrétaire général, le responsable des finances, ainsi que le chef du service administratif pour l'ensemble des renseignements qui lui ont été apportés et pour leur disponibilité.



## COMMISSION DES FINANCES

### **Rapport de minorité concernant le budget 2012**

---

La situation de toutes les collectivités publiques nationales font l'objet de l'attention des observateurs avertis depuis plusieurs années et davantage depuis que les médias nous font aujourd'hui découvrir les dettes abyssales des pays riches. Nous entendons peu parler des collectivités locales pourtant, elles sont un autre ensemble dont il faudra tenir compte. Notre commune en est une.

Le budget n'a de sens que s'il sert de façon objective d'outil prévisionnel, de pilotage ou de contrôle et si les commissions qui l'examinent peuvent en saisir les intentions stratégiques.

Au Grand-Saconnex, la commission des finances a pris l'habitude de voter un budget après un examen plus ou moins minutieux de plus de 2500 lignes concernant les différentes natures de dépenses prévues pour la période à venir.

Cette manière de faire a pour avantage de permettre à chaque conseiller municipal de se faire une opinion sur toutes les dépenses et recettes prévues, mais il n'y a aucune perception de l'orientation que ce budget comporte quant aux priorités de notre commune. Nous l'avons souvent rappelé en commission sans jamais avoir été entendus. L'étude de ce budget et son acceptation constituent tout simplement une autorisation de dépenser, accordée au conseil administratif qui, sauf recommandation contraire, sans solliciter une quelconque commission, peut disposer des fonds à sa disposition et réaliser ses projets.

Afin de permettre une lecture appropriée et intelligente du budget, il devrait être accompagné non pas d'une simple présentation mais aussi et surtout d'annotations qui permettent à tous les membres du conseil de se faire une première opinion. C'est moins le détail des chiffres que leur répartition par grandes rubriques, qui est utile à l'analyse, de même que la méthode ayant présidé à leur ventilation : les clés de répartition. Ainsi pourrait-on supposer qu'une augmentation ou une réduction d'une rubrique aura un effet attendu que l'on pourra analyser en fin de période.

Il y a quelques années, certains d'entre nous avaient déposé une motion demandant la mise à disposition d'un document définissant les grandes orientations lors du budget et donnant une rétrospective sur l'année analysée lors des comptes. Si ce dernier point a été pris en considération par le bilan social mis à disposition ces dernières années et dont nous pouvons être fiers, les intentions globales liées au budget restent difficiles à décrypter.

Un certain nombre d'agrégations pourraient de ce point de vue être mises à disposition par l'administration pour permettre cette vision plus globale. On peut citer les énergies, les prestations de tiers, les composantes sociales, les salaires. L'évolution pluriannuelle ainsi que la comparaison entre le budget et les comptes de ces nombre agrégés constituerait un véritable tableau de bord permettant une véritable compréhension des finances communales.

Dans le budget 2012, nous avons repéré des lignes sur lesquelles nous ne pouvons pas nous prononcer en l'état car nous n'avons pas obtenu de renseignements suffisants sur les projets qui y sont liées. Il s'agit des lignes concernant les familles d'accueil, l'engagement de contractuels. Ces deux derniers exemples démontrent d'ailleurs bien la nécessité de certaines composantes du budget d'être examinées et préavisées en amont par les commissions techniques appropriées.

De plus, il nous semble inapproprié de reporter d'une année sur l'autre les positions concernant les énergies en n'en adaptant que les prix unitaires. Les économies dans ce domaine sont non seulement possibles par des investissements d'infrastructure, mais aussi à l'aide d'une gestion intelligente et de comportements adéquats. Cette intention devrait être reflétée dans le budget.

D'après les informations que nous avons reçues tant en plénière qu'en commission, il nous faudra faire attention à nos dépenses car les années à venir seront difficiles. En l'absence d'une analyse propre à notre commune, admettons que les prévisions de l'Etat sont bonnes et diminuons les charges qui nous paraissent inutiles et, aucune économie ne devrait nous sembler trop infime.

Dans cette direction, nous demandons la suppression du voyage de législature et une réflexion sur les frais liés à certaines commissions. Le poisson commence toujours à puer à partir de la tête ; donnons donc l'exemple.

Je termine par une proposition permettant une gestion plus transparente. Notre commune est assez grande pour que les manifestations qui y sont organisées soient l'œuvre non seulement du CA mais d'une commission qui tiendrait à jour le calendrier de l'ensemble des manifestations socioculturelles du Grand-Saconnex cela pour éviter des collusions voire l'utilisation des moyens de la collectivité dans une démarche politicienne clientéliste.

En fonction de tous ces considérants, je vous invite à ne pas accepter le budget qui vous est soumis ainsi que les délibérations qui y sont liées.



Laurent JIMAJA

Rapporteur de minorité

Grand-Saconnex, le 11 novembre 2011